
Don de la moitié de sa pension de guerre par le citoyen Ducla, de La Réole (Bec d'Ambès), lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la moitié de sa pension de guerre par le citoyen Ducla, de La Réole (Bec d'Ambès), lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 58;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39109_t1_0058_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du 3 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	512
« Grande-Force.....	557
« Petite-Force.....	261
« Sainte-Pélagie.....	288
« Madelonnettes.....	264
« Abbaye (y compris 16 militaires et 5 étages).....	122
« Bicêtre.....	554
« A la Salpêtrière.....	366
« Chambres d'arrêt, à la mairie.....	80
« Luxembourg.....	366
Total.....	<u>3.370</u>

Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« HEISSÉE; D.-E. LAUBENT. »

La Société républicaine de Mugron exprime à la Convention nationale, à la Montagne, sa reconnaissance pour ses travaux et son énergie; elle l'invite à rester à son poste, et lui déclare que de six députés que le département a envoyés, trois seulement sont dignes de sa confiance, et que les trois autres, Saurine, Cadroy et Lefranc, doivent être remplacés comme indignes du grand caractère dont ils sont revêtus.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société républicaine de Mugron (2).

La Société républicaine de Mugron, à la Convention nationale.

Mugron, le 16^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

Un cri unanime retentit dans la République : La Montagne a sauvé la patrie.

« Qu'ils sont chers à nos cœurs ces fidèles montagnards, qui ont eu le courage de résister à la perfidie des complots liberticides, la force de les déjouer, et la fermeté de les punir.

« Mais combien la lâcheté de leurs collègues qui ont abandonné la Montagne n'excite-t-elle pas notre indignation ? Trop longtemps ils ont occupé une place suspensive entre les regrets du trône et la marche de la liberté; trop long-

temps ils ont protégé le système contre-révolutionnaire des fédéralistes.

« Le génie tutélaire de la patrie veillait à sa conservation, il résidait à la Montagne, c'est d'elle qu'ont jailli ces rayons d'une lumière pure qui ont dissipé la ténébreuse noirceur des traîtres; c'est de son sein qu'est sortie la Constitution qui fixe à jamais les droits de l'homme libre.

« Représentants, nous ne formons qu'un point dans la République, notre fidélité aux principes, notre amour ardent de la liberté, pourront seuls fixer vos regards. Nous ne résisterons plus au besoin de manifester l'exécration que nous avons vouée à la faction scélérate dont les débris siègent encore dans votre assemblée.

« Notre département a nommé six représentants, les trois (*sic*) sont Dartigoyte, Dizès et Ducos, il nous sont chers, ils ont bien mérité de la patrie. Dartigoyte est de Mugron, son dévouement à la cause du peuple, son énergie pour la liberté prouvent que le vrai patriotisme n'est pas étranger parmi nous.

« Mais nos trois autres députés : Saurine, Cadroy, Lefranc, ont plus ou moins adopté le système des traîtres, ils sont indignes de représenter le peuple puisqu'ils ont abandonné sa cause, nous demandons qu'ils soient remplacés.

« Pour vous, mandataires fidèles, braves montagnards, qui avez sauvé la patrie, achevez cet ouvrage auguste, digne de vos efforts, et ne quittez votre poste qu'après avoir assuré le règne de la liberté.

« CHATELET, président; FOSSATI, secrétaire. »

Le citoyen Ducla, de La Réole, fait don à la patrie, pendant la durée de la guerre, de la moitié de la pension qu'il a obtenue pour prix de ses services, à compter du 1^{er} juillet dernier.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Ducla (2).

À la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Un vieux militaire, qui servit sous l'ancien régime 22 ans, en qualité de soldat et autant en celle d'officier, qui obtint, après 40 ans, la décoration du despotisme, vient vous prier de la recevoir, non comme un sacrifice, mais bien comme un hommage qu'il rend aux bien-faisantes lois de la liberté et de l'égalité.

« Ma vieillesse, citoyen Président, ne me permet plus de secourir la patrie de mes bras, mais mon cœur lui est toujours resté dévoué, et c'est pour lui en donner une preuve certaine que je prends la liberté de vous prier de faire agréer à la Convention nationale la moitié de la pension que m'a accordée la nation. J'en fais volontiers le sacrifice pendant la durée de la guerre, à compter du premier trimestre de juillet der-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 139.

(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 828.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 139.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.